

Réponse à la consultation sur le DAB.

Question A.1 :

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

Musiques électroniques.

Question A.2 :

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? Merci d'en donner une brève description.

Notre projet est comme en FM, un programme thématique axé sur la découverte des musiques électroniques avec l'illustration musicale des divers styles composant la scène électronique belge.

Question B.1 :

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? Veuillez indiquer les raisons de votre choix.

Nous sommes partant par une diffusion communautaire de notre programme mais en l'absence d'une vision claire des coûts cela reste difficile à évaluer, si nous gardons le statut de radio associative les financements publics seront-ils suffisant pour assurer une telle diffusion ?

La couverture dépendra du type du programme, publicitaire ou des subsides adaptés en cas de diffusion communautaire.

Question B.2 :

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse?

Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.

L'éventuel assouplissement du cahier des charges pour les nouveaux services ne doit pas se faire au détriment des programmes existants en FM qui serait défavorisés par l'arrivée d'opérateurs n'ayant pas les mêmes contraintes, et qui profiterait d'un effet d'aubaine en DAB.

Il serait dommage que le DAB soit la porte ouverte à une multitude de sous programmes édités par quelques gros opérateurs qui proposeraient de multiples déclinaisons de leur format au détriment de la véritable diversité des opérateurs, comme c'est le cas sur le web avec des dizaines de webradios automatiques sans animateurs proposés par les grands opérateurs.

Le DAB ne doit pas non plus être l'occasion d'autoriser en numérique des formats de radios déjà existants en FM, qui enlèveraient la raison même de la reconnaissance en FM par rapport à d'autres choix d'opérateurs.

Les cahiers de charge liés aux formats actuels doivent être les mêmes qu'en FM

Question B.3 :

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

A condition de faire un décrochage publicitaire et quelques heures de programmes locaux.

Question B.4 :

S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Si une diffusion communautaire n'était pas possible pour des raisons budgétaires (point 1), nous serions alors intéressés par le dégagement de petite de fréquence pour une zone urbaine.

Question B.5 :

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales / communautaires) et le cas échéant, comment ?

Oui, en évitant la concentration de formats identiques, une diversité des éditeurs, des sociétés, des groupes de média et des actionnaires.

Question C.1 :

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

Non.

Question C.2 :

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Non

Question C.3 :

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

L'aide ne devrait en tout cas pas être la même selon les revenus, les formats et l'originalité du programme, il serait anormal que des radios indépendantes purement commerciales n'aient aucun effort à fournir en matière de diffusion en DAB, par rapport à des radios associatives et d'expressions, alors que les radios commerciales bénéficieraient d'un saut qualitatif et donc commercial.

Question C.4 :

Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?

Dans un premier temps il faudrait déterminer quelles sont les radios qui sont véritablement intéressées par la montée en DAB, pour certaines d'entre elles cela ne présente aucun intérêt.

Pour celles qui ont le statut de radio associative cela devrait être automatique en plus de la subvention de fonctionnement déjà accordé. Si l'acheminement du signal de la radio est possible à un seul point de diffusion, cela est financièrement impossible si le signal doit être simultanément acheminé vers plusieurs sites dans le cas vers chaque émetteur d'une diffusion communautaire, or la diffusion communautaire pourrait intéresser des opérateurs associatif, l'aide devrait dans ce cas prendre en charge ce genre de frais.

Question D.1 :

Pourriez-vous donner une appréciation (sur 5, très mauvais étant 0, 5 étant excellent) de la qualité sonore des échantillons A, B et C? Echantillons (Musiq3) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>

De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit. Les participants sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.A.

Question D.2 :

De quel débit audio aimeriez-vous idéalement disposer ?

64 kbps

- > Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?
- > Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?

Question D.3 :

Estimez-vous qu'un débit audio minimum devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ?

56 kbps suivant le codec de diffusion demandé.

Deux débits (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>
De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.

Question D.4 :

Envisagez-vous de produire des données associées ?

Oui.

Question D.4.1 :

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Les deux.

Question D.4.2 :

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?

Pochette de disque

Question D.5 :

De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ?
Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B

Question E.1 :

Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?

Oui, pour une diffusion sur un parc communautaire et provincial. Mais une disposition doit se faire pour les opérateurs urbains ou locaux.

Question E.2 :

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?

Oui, puisque aujourd'hui, nous avons aucun planning clair et précis de la transition analogique vers le numérique ainsi que la disposition de récepteur pour les auditeurs et la problématique des radios géographique et urbaine en numérique.

Question E.3 :

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

Nous voyons l'avenir de la FM pendant encore plus que 5 ans et de manière positive. Après le basculement le mode diffusion analogique peut-être intéressant pour des projets temporaires et ou de radio d'école mais il faudra se mettre dans la réalité qu'un moment ou l'autre l'analogique sera dans les oubliettes mais pas avant minimum 15 ans après la mise en place de la transition définitive.

Annexe 1.A

Question D.1

Evaluation subjective de la qualité sonore des différents niveaux de compression²

| | |
|---------------|-----|
| Echantillon A | 3/5 |
| Echantillon B | 2/5 |
| Echantillon C | 4/5 |

Annexe 1.B

Question D.5

Débits : veuillez remplir le tableau récapitulatif ci-dessous :

| Service | Couverture communautaire | | Couverture Bruxelles & Brabant wallon | | Couverture Hainaut | | Couverture Namur & Luxembourg | | Couverture Liège | |
|-----------------------------|--------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|--------------------|----------------|-------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Audio (kbps) | Données (kbps) | Audio (kbps) | Données (kbps) | Audio (kbps) | Données (kbps) | Audio (kbps) | Données (kbps) | Audio (kbps) | Données (kbps) |
| Vibration | 64 | 16 | 56 | 16 | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Total pour chaque type | 64 | 16 | 56 | 16 | | | | | | |
| Total tous débits confondus | 64 | 16 | 56 | 16 | | | | | | |